



COMMUNE DE FREISSINIÈRES **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-25

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 2 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'état des pertes sur créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur l'état présenté pour un montant de 11 447.36 € correspondant aux loyers non recouverts suite à la liquidation judiciaire de la Société Stenbock - Les 5 Saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte l'admission en non-valeur de l'état présenté pour un montant de 11 447.36 €.

Autorise le Maire à inscrire cette somme à l'article 6541 au budget Locaux Commerciaux, le manque de crédit sera pris en charge par le budget principal pour un montant de 1 474.33 € (par un mandat au 6521 et un titre au 7552).

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

